



## PROCÈS VERBAL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AURSEULLES

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AURSEULLES, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes d'ANCTOVILLE, 42 Rue de la Médiathèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Gérard LEGUAY**, Maire d'AURSEULLES, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M LEGUAY Gérard, maire d'Aurseulles, M PATRIX Gérard 1er adjoint, Mme LEBLOND Geneviève 2ème adjoint et maire délégué d'Ancville, M TOUDIC Michel 3ème adjoint et maire délégué de Longraye, Mme LEMAIRE Christine 4ème adjoint et maire délégué de St Germain d'Ectot, Mme RICHARDE Virginie 6ème adjoint, M DECLOMESNIL Jean-Marie, maire délégué de Torteval-Quesnay, Mme LAVENDER Marie-Claire, maire délégué d'Orbois, M BENEVILLE Marc, maire délégué de Sermentot, M LOSLIER Thierry, M EUSTACHE Denis, Mme LECHEVALLIER Magali, maire délégué de Feuguerolles sur Seulles, M GALOPIN Stéphane, Mme CHRÉTIEN Karine, Mme BRIARD Angélique, Mme HOSPITAL Julie, Mme MERLET Alexandra, M LEBRUN Basile, Mme TREVET Ludivine, M FORTIN Christian, formant la majorité du conseil municipal en exercice.

**Étaient absents excusés :** M QUILICHINI Yves 5ème adjoint, a donné pouvoir à M. PATRIX Gérard, MME LEDOUX Anita a donné pouvoir à M. FORTIN Christian, M.GODMET Xavier.

### **Étaient absents : /**

Nombre de conseillers	23
Nombre de présents	20
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de conseillers votants	22

### **Ordre du Jour**

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Christine LEMAIRE a été désignée secrétaire de séance.

Madame Sylvie LEMASSON, secrétaire de mairie était présente pour l'assister dans sa fonction.

#### **2. Approbation du compte-rendu de la reunion de conseil du 09 juin 2022**

Le compte rendu de la réunion de conseil en date du 09 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **3. REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE DE ST GERMAIN D'ECTOT EN MAIRIE PRINCIPALE**

##### **D. 2022.07.06-45**

➤ M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2021 décidant le

Réaménagement de la mairie de ST GERMAIN D'ECTOT en mairie principale,

- Vu le code de la commande publique,
- Vu les appels d'offres 1, 2, 3
- Vu les rapports d'analyse des appels d'offres n°1, 2, 3

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à moins levée, décide par

CONTRE : 2 - MME LEBLOND G, M LEBRUN B

ABSTENTION : 4 - MME LAVENDER MC, TREVET L, MERLET A, M GALOPIN

POUR : 16 - M LEGUAY G, PATRIX G, TOUDIC M, LEMAIRE C, QUILICHINI Y, RICARDE V, DECLOMESNIL JM, BENEVILLE M, LOSLIER T, EUSTACHE D, LECHEVALLIER M, CHRETIEN K, BRIARD A, HOSPITAL J, FORTIN C, LEDOUX A

- **D'accepter** les travaux de réaménagement de la mairie de St Germain d'Ectot en mairie principale
- **D'autoriser** M. le Maire à signer le marché public de travaux pour un montant de **540 450.21 euro HT soit 648 540.14 euro TTC** répartis comme suit :

LOTS	TRAVAUX	ENTREPRISES	ADRESSES	MT HT	MT TTC
Lot 1	Démolition terrassement VRD	BARIL TP	Verson	58 417.75	70 101.30
Lot 2	Maçonnerie	SARL LEBLANC	St Rémy/Orne	147 719.10	177 262.92
Lot 3	Charpente	SARL RINFERT	Grandparigny	28 898.75	34 678.50
Lot 4	Couverture étanchéité	SARL RINFERT	Grandparigny	24 767.83	29 721.40
Lot 5	Menuiseries extérieures	Didier LE COGUIC	Soliers	43 353.81	52 024.57
Lot 6	Menuiseries intérieures	Menuiserie CORNIC	Agneaux	94 374.57	113 249.48
Lot 7	Portes Placards	Menuiserie CORNIC	Agneaux	23 114.42	27 737.20
Lot 8	Electricité	IRIS NORMANDIE	Villers Bocage	31 286.00	37 543.20
Lot 9	Plomberie chauffage	ENT LEBRETON	Verson	34 171.41	41 005.69
Lot 10	Carrelage faïence	CMC Martin	St Lô	26 757.72	32 109.26
Lot 11	Serrurerie	Didier LE COGUIC	Soliers	7 927.85	9 513.42
Lot 12	Peinture	GILSON S.A.S	Colombelles	19 661.00	23 593.20

- **D'accepter** les honoraires de l'architecte P. CAILLY pour un montant de **42 662.12 euros HT** soit **51 194.54 euros TTC**
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**4. VENTE LOCAL COMMUNAL (partie accolée à l'atelier communal) sis COMMUNE DELEGUEE DE TORTEVAL-QUESNAY CADASTRE SECTION 695 D0063**

**D.2022.07.06-46**

➤Vu les articles L2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

➤Considérant que cet immeuble vacant, n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

➤Considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses notamment le réaménagement de la mairie de St Germain d'Ectot en mairie principale.

➤Considérant l'estimation vénale du bien situé à Torteval-Quesnay cadastré section 695 D0063 (partie) évaluée par un agent immobilier

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal

Après avoir entendu l'exposé de M.PATRIX Gérard, adjoint en charge de la commission bâtiment,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et une abstention (Virginie RICHARDE) M.DECLOMESNIL ayant un lien de parenté avec l'agent immobilier s'est retiré et n'a pas pris part à la décision.

- **Autorise** l'aliénation de l'immeuble sis Torteval-Quesnay cadastré section 695 D0063 (partie accolée à l'atelier municipal)
- **Fixe** selon l'estimation établie par l'agent immobilier le prix de vente de l'immeuble au prix de **46 000.00 euro**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez Maître BRUN, Notaire à Caumont-Sur-Aure et à signer tous documents afférents à cette vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.

Fait à AURSEULLES, le 12 juillet 2022  
Le Maire,  
Gérard LEGUAY